

MA CHARTE

Article 1 : Traitement Conventionnel

Je ne formule pas de diagnostic. Mes soins ne vous dispensent pas de faire les examens d'investigation nécessaires et de suivre le traitement médical qui vous a été prescrit. Votre suivi médical ne soit en aucun cas être interrompu.

Article 2 : Engagement

Je m'engage à soulager, à apaiser votre souffrance et à vous accueillir dans un lieu exempt de toute pollution énergétique. Je peux être amenée à refuser d'intervenir si j'estime que cela ne relève pas de mes compétences ou que cela pourrait attenter à votre intégrité. Je reconnais les limites de mon intervention et ne promets pas de guérison.

Article 3 : Consentement

J'interviens uniquement sur les personnes qui en ont fait expressément la requête. Pour les personnes mineures, j'interviens à la demande des parents et en leur présence.

Article 4 : Respect du secret

Je m'astreins au secret professionnel et vous garantis la plus grande discrétion quant au respect de votre vie privée.

Article 5 : Cadre professionnel

Je pratique à distance ou je m'engage à vous accueillir dans un lieu énergétiquement sain.

Article 6 : Autonomie

Le travail sur les champs d'énergies doit vous amener à devenir plus conscient, plus éclairé dans vos choix et à vous rapprocher de l'unification intérieure. Je vous accompagne sur le chemin qui vous conduit à devenir votre propre source de guérison et attire votre attention sur votre responsabilité.

Article 7 : Ethique

En quatre mots, mon éthique est la suivante : Compétence, Responsabilité, Service, Discrétion

Article 8 : Honoraires

Non conventionné pas la sécurité sociale, mes honoraires restent libres et non remboursés.